

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 876 680**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **04 11033**

51) Int Cl⁸ : B 65 H 75/06 (2006.01), A 01 K 97/06, B 65 H 75/34

12) **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

22) Date de dépôt : 19.10.04.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 21.04.06 Bulletin 06/16.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : *PANOSSIAN JACQUES* — FR.

72) Inventeur(s) : *PANOSSIAN JACQUES.*

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

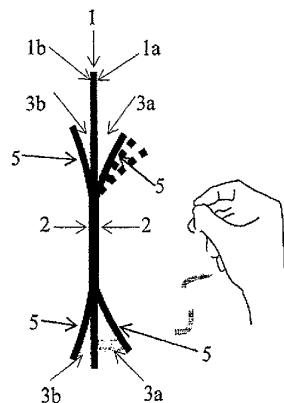
54) **DISPOSITIF DE RANGEMENT DE FIL DE PECHE OU DE TOUTES AUTRES MATIERES SOUPLES.**

57) Dispositif portable destiné à ranger du fil, et d'une façon générale toute matière souple filaire naturelle ou/et synthétique caractérisé en ce qu'il comporte :

- au moins un élément solide (1), dénommé élément porteur;

- au moins deux éléments solides (2), dénommés éléments portés, fixés sur chaque face (1a, 1b), d'au moins un élément porteur (1); L'assemblage des éléments portés (2) sur l'élément porteur (1) formant au moins un espace d'enroulement extensible et/ou compressible (3a, 3b), sur chaque face de l'élément porteur (1) destiné à permettre l'enroulement partiel ou total d'une matière souple.

Chaque partie non assemblée, forme une joue (5) maintenant en pression la matière souple enroulée dans l'espace et/ou interstice d'enroulement (3a, 3b). Sur une simple traction perpendiculaire de la matière souple enroulée, cette joue va se déformer et permettre ainsi le dévidement de la matière souple



FR 2 876 680 - A1



DISPOSITIF DE RANGEMENT DE FIL OU DE MATIÈRE SOUPLE

L'invention concerne un dispositif portable destiné à ranger du fil, de la ficelle, de cordon et d'une façon générale toutes matières souple naturelle ou synthétique.

L'invention intéresse principalement les pêcheurs à la ligne mais peut également être utilisé par la ménagère pour exercer des travaux de couture ou par toutes personnes qui désire ranger et transporter des fils souples, fins ou fragiles, dans de bonnes conditions, avec un minimum d'encombrement.

Les pêcheurs à la ligne utilisent notamment du « NYLON » pour fabriquer la partie terminale de la ligne tenant l'hameçon; cette partie terminale est dénommée bas de ligne. Le bas de ligne est la partie la plus fine et la plus fragile et se casse en cas d'accrochage de l'hameçon sur un obstacle. Par conséquent, chaque pêcheur prépare généralement à l'avance plusieurs bas de ligne. De plus, le bas de ligne ne doit pas comporter de plis dus à un mauvais enroulement sur son support d'origine pour permettre la présentation de l'appât de manière naturelle.

Actuellement, les fabricants d'articles de pêche proposent des pochettes de rangement qui ne se révèlent pas pratiques car les bas de lignes ne sont pas enroulés sur un support et ont donc tendance à s'emmêler. De ce fait, les pêcheurs réalisent des bricolages divers pour ranger les bas de ligne (enroulement sur des cartons ou rangement sur des planchettes)°.

L'invention permet de remédier à tous les inconvénients précédemment exposés et permet d'enrouler et de dérouler les bas de lignes sans les emmêler.

l'invention permet de réaliser un dispositif portable destiné à ranger du fil, de la ficelle, du cordon, et d'une façon générale toute matière souple naturelle ou/et synthétique caractérisé en ce qu'il comporte :

- au moins un élément solide, dénommé élément porteur;
 - au moins deux éléments solides, dénommés éléments portés, fixés sur chaque face , d'au moins un élément porteur;
- L'assemblage des éléments portés sur l'élément porteur formant au moins un espace et/ou interstice d'enroulement extensible et/ou compressible, sur chaque face de l'élément porteur destiné à

permettre l'enroulement partiel ou total d'une matière souple;
Les éléments porteur ou portés pouvant être munis d'au moins
une fente et/ou d'au moins une perforation apte à maintenir une
extrémité de la matière souple et/ou un hameçon, et/ou servant
05 au passage d'un ressort à relier.

Avantageusement et selon l'invention, l'espace
d'enroulement résulte de la fusion par tout procédé de l'élément
porté sur l'élément porteur .

10 d'enroulement permet d'enrouler une matière souple, sans
rencontrer d'angle saillant.

Avantageusement et selon l'invention, au moins un
élément porté est de forme circulaire et de périmètre inférieur à
celui de l'élément porteur.

15 Avantageusement et selon l'invention, l'élément porté
est assemblé partiellement en son centre.

Avantageusement et selon l'invention, l'espace
d'enroulement, caractérisé en ce que la partie non assemblée de
l'élément porté, appelé joue, permette le maintien de la matière
20 souple dans l'espace d'enroulement .

Avantageusement et selon l'invention, au moins un
élément porté est réalisé dans une matière suffisamment souple
pour pouvoir former un espace d'enroulement de volume
variable par extension et/ou compression.

25 Avantageusement et selon l'invention, les parties non
assemblées des éléments porteurs forment une joue exerçant
une pression contre l'élément porteur, laquelle joue est
destinées à maintenir en pression en spirales jointives et/ou
superposées une matière souple enroulée dans chaque espace
30 d'enroulement .

Avantageusement et selon l'invention, la pression
exercée, par la partie non assemblé appelé joue de l'élément
porté , contre l'élément porteur , puisse subir une contre
pression, lors de la traction perpendiculaire de la matière souple
35 enroulée dans l'espace d'enroulement, permettant ainsi le
dévidement de la matière enroulée.

Avantageusement et selon l'invention, le dispositif est
modulable et caractérisé en ce qu'au moins un élément porté
puisse être enlevé ou ajouté.

40 Avantageusement et selon l'invention, le dispositif

modulable contient ou peut contenir au moins un et/ou plusieurs enroulements de matière souple pouvant être similaire ou différente.

05 Avantageusement et selon l'invention, deux éléments solides, et qu'au moins chaque élément porteur, sur lesquels sont assemblés au moins deux éléments portés sont reliés ensembles par un ressort, permettant une ouverture à plat et/ou dos à dos, et/ou inséré dans un dispositif de rangement.

10 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture des descriptions suivantes, qui se réfèrent aux planches 1/5 à 5/5 annexées ci-après. Les planches 1/5 à 5/5 décrivent un dispositif portable destiné à ranger du fil, de la ficelle, du cordon et d'une façon générale toute matière souple naturelle ou synthétique. Ces figures ont les

15 caractéristiques suivantes:

- la planche 1, (fig.1) est une vue schématique des éléments constitutifs non assemblés du dispositif faisant l'objet de l'invention.

20 Les éléments (1), dénommés éléments porteurs, sont des éléments solides. Ils sont également pourvus de plusieurs perforations (4) servant à fixer l'extrémité d'un hameçon, et/ou au passage d'un élément qui sert à relier.

25 Les éléments (2), dénommés éléments portés, sont également des éléments solides et sont destinés à être fixés sur les faces (1a, 1b) des éléments porteurs (1). Les éléments (8) appelés couvertures sont également des éléments solides.

30 L'élément (9), représente un ressort métallique de type « WIRE O » destiné à relier l'ensembles de tout les éléments solides (1, 2 et 8). D'autres moyens de reliures et d'autres matières peuvent être utilisés.

35 Tous ces éléments solides (1, 2 et 8) sont réalisés dans des matériaux relativement souples et/ou semi rigide, tels que papier, carton, feuilles de pvc, de plastique ou similaires pouvant être découpés facilement ou obtenus par moulage, emboutissage, usinage ou par tout autre procédé. Ils présentent tous une épaisseur constante et une surface plane de manière à pouvoir les assembler partiellement par soudure haute fréquence, ou par tout autre procédé, créant une fusion entre l'élément porté et l'élément porteur. La partie de l'interstice non

40 fusionnée entre élément porteur (1) et éléments portés (2) va

former l'espace et le support d'enroulement (3a, 3b). De façon à réduire les coûts de fabrication, l'élément porteur (1) est de forme rectangulaire, et les éléments portés (2) sont de forme circulaire. Tous ces éléments porteurs (1) ou portés (2) peuvent
05 cependant être de forme et d'épaisseur différente. L'élément porté (2) présente quatre fentes, ou plus (2a), destinées à coincer le fil ou la matière souple qui sera enroulée sur le dispositif faisant l'objet de l'invention. Ces fentes peuvent également être utilisées pour coincer un objet fixé au fil ou à
10 l'élément souple (par exemple, un hameçon fixé à un bas de ligne). Ces fentes (2a) peuvent être réalisées par l'utilisateur du dispositif ou par son fabricant; leur nombre est donc variable et fonction des besoins.

- la planche 2/5, (fig.2a à 2c), représente un vue schématique du dispositif assemblé composé d'un élément porteur (1) et d'éléments portés (2), on aperçoit par effet de loupe l'anneau (6) de soudure haute fréquence qui forme l'interstice et le support d'enroulement. Le dessin de gauche est une vue de face, le dessin de droite est une vue de profil en
15 coupe.

L'élément porté (2) est fixé par soudure haute fréquence ou par tout autre procédé sur l'élément porteur (1), de façon à former une joue (5) et à constituer un espace d'enroulement (3a, 3b) dénommé espace d'enroulement et/ou interstice d'enroulement,
25 situé entre l'élément porteur (1) et l'élément porté (2). Cette fixation par soudure haute fréquence est effectuée que sur une partie circulaire de l'élément porté (2). Cet espace d'enroulement (3a,3b) est de périmètre circulaire et permet donc d'enrouler du fil sans rencontrer d'angle saillant pour que le fil ne conserve pas
30 en mémoire un pli lors de son déroulement.

La planche 3/5, (fig. 3a à 3e) représente une vue schématique de profil en coupe agrandie des éléments assemblés, (fig. 2a à 2c), et montre que la partie non soudé de l'assemblage (2) ,
35 laisse un léger interstice, appelée joue (5) constituant un espace d'enroulement modulable et variable (3a, 3b);

Sur la planche 4/5, (fig.4) on peut voir que la pression exercée, par la partie non assemblé appelée joue (5) de l'élément porté (2), contre l'élément porteur (1), subie une contre
40 pression (7) lors de la traction perpendiculaire de la matière souple enroulée dans l'espace d'enroulement (3a,3b); La

déformation (7) de la partie appelée joue (vue 5) par pression ou contre pression, facilite le maintien et le déroulement du fil ou de la matière enroulée dans l'espace d'enroulement (3a, 3b).

05 Lorsque cette traction n'est pas exercée, la joue (5) de l'élément porté (2), revient appuyer contre la face de chaque élément (1), cela évite l'emmêlement et permet le maintien du fil ou de la matière souple enroulée dans l'espace d'enroulement.

10 - la planche 5/5, est une vue de profil en coupe et de face, de deux éléments solides appelés couverture (8) (fig. 5b) et de quatre dispositifs assemblés (fig. 5a) l'ensemble (fig. 5a à 5b), est relié au moyen d'un ressort (fig. 5c), mais tous autres moyens peuvent être utilisés.

15 L'ensemble des éléments 5/5 (fig. 5a à 5g), ainsi reliés par ressort permettent d'enrouler huit bas de ligne similaires ou différents dans l'espace d'enroulement, des dispositifs (fig. 5h).

Un nombre inférieur ou supérieurs d'éléments assemblés (fig. 5a), peuvent être reliés, par le ressort, (fig. 5c) ou par tout autre moyen, au stade de la fabrication, ou rajouté par la suite, sans nombre limité, au gré des besoins des utilisateurs .

20

25

30

35

40

REVENDEICATIONS

- 1– Dispositif portable destiné à ranger du fil, de la ficelle, du cordon, et d'une façon générale toute matière souple naturelle ou/et synthétique caractérisé en ce qu'il comporte :
- 05 - au moins un élément solide (1), dénommé élément porteur;
- au moins deux éléments solides (2), dénommés éléments portés, fixés sur chaque face (1a, 1b), d'au moins un élément porteur (1);
L'assemblage des éléments portés (2) sur l'élément porteur (1)
- 10 formant au moins un espace d'enroulement extensible et/ou compressible (3a, 3b), sur chaque face de l'élément porteur (1) destiné à permettre l'enroulement partiel ou total d'une matière souple.
- 2– Dispositif, selon la revendication 1, caractérisé en ce
- 15 les éléments porteur ou portés pouvant être munis d'au moins une fente (2a) et/ou d'au moins une perforation (4) apte à maintenir une extrémité de la matière souple et/ou un hameçon.
- 3– Dispositif, selon l'une au moins des revendications 1
- 20 à 2, caractérisé en ce que au moins un élément porté soit de forme circulaire et de périmètre inférieur à celui de l'élément porteur.
- 4– Dispositif, selon l'une au moins des revendications 1
- 25 à 3, caractérisé en ce que l'élément porteur et porté sont fusionnés par soudure haute fréquence partiellement en leurs centres (fig. 2a à 2c), et que la partie de l'interstice non fusionné entre l'élément porteur et l'élément porté va former ainsi l'espace d'enroulement ainsi qu'un support destiné à recevoir du fil ou toutes autres matières souples.
- 5– Dispositif, selon l'une au moins des revendications 1
- 30 à 4, contenant une matière souple dans l'espace d'enroulement, caractérisé en ce que l'interstice de la partie non assemblée de l'élément porté, appelé joue (5), permette le maintien de la matière souple dans l'espace d'enroulement (3).
- 6– Dispositif, selon l'une au moins des revendications 1
- 35 à 5, caractérisé en ce que au moins un élément porté est réalisé dans une matière suffisamment souple pour pouvoir former un espace d'enroulement (3a, 3b) de volume variable par extension et/ou compression.
- 7– Dispositif, selon l'une au moins des revendication de
- 40 1 à 6, caractérisé en ce que les parties non assemblées des

éléments portés (2) forment une joue (5) exerçant une pression contre l'élément porteur laquelle joue est destinées à maintenir en pression en spirales jointives et/ou superposées une matière souple enroulée dans chaque espace d'enroulement (3a,3b).

05 8- Dispositif, selon l'une au moins des revendication de 1 à 7, caractérisé en ce que la pression exercée, par la partie non assemblé appelé joue (5) de l'élément porté (2) lors de la traction perpendiculaire de la matière souple enroulée dans l'espace d'enroulement (3a, 3b), permettant ainsi le dévidement
10 de la matière enroulée (fig.4).

9- Dispositif, selon l'une au moins des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que deux éléments solides (8), et qu'au moins chaque élément porteur (1), sur lesquels sont assemblés au moins deux éléments portés (2), (fig. 2a à 2c), sont reliés
15 ensembles par un ressort (9), (fig. 5a à 5g), ou tous autres dispositifs, permettent d'enrouler au moins un et/ou plusieurs bas de ligne similaires ou différents dans l'espace d'enroulement (3 a 3b) des dispositifs (fig. 3a à 3e) et (fig. 4). Le dispositif d'assemblage par ressort permet une ouverture à plat et/ou dos
20 à dos, et/ou inséré dans un dispositif de rangement.

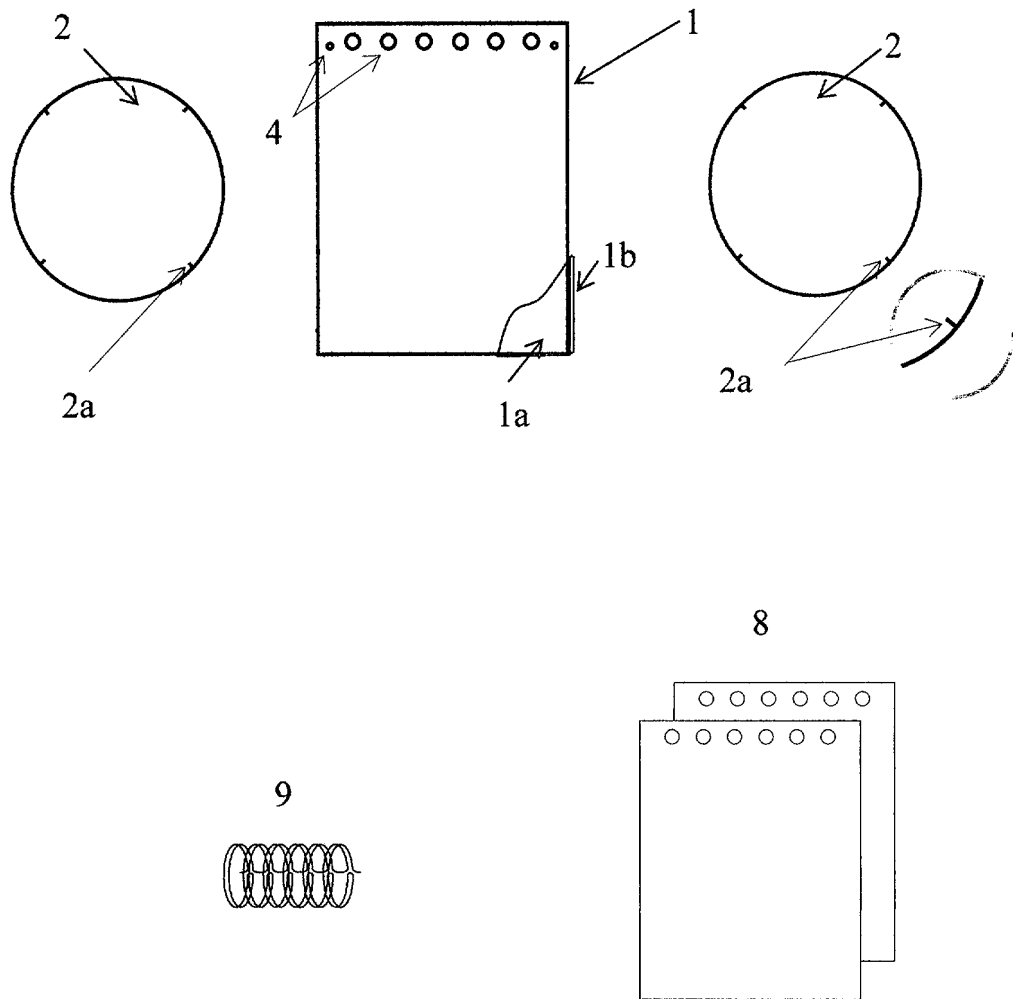
10- Ustensile portable permettant de ranger des bas de ligne pour la pêche, selon l'une au moins des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il peut être composé d'un et/ou plusieurs éléments assemblés capable de recevoir un et/ou plusieurs bas
25 de lignes montés ou non d'un hameçon.

30

35

40

1/5

**Fig. 1**

2/5

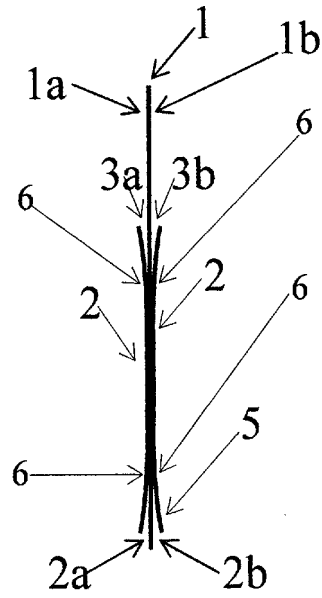


Fig. 2a

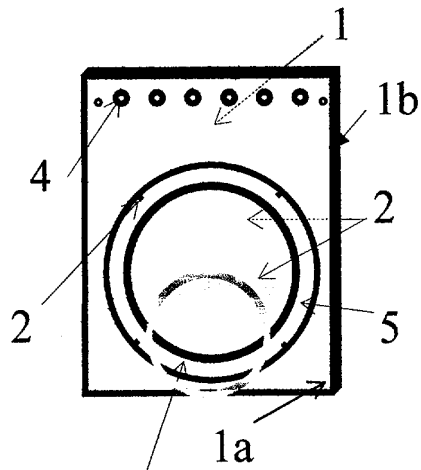


Fig. 2b

6 Trait de soudure

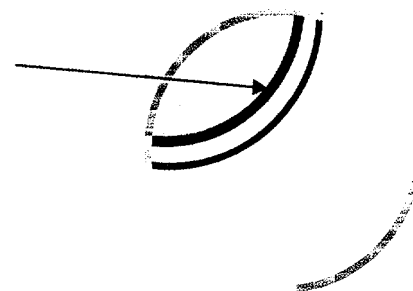


Fig. 2c

3/5

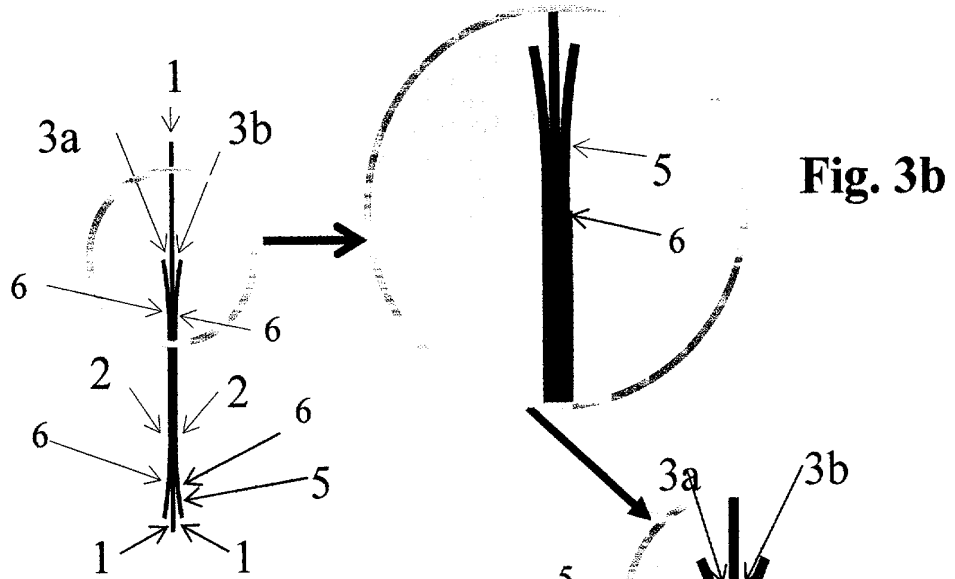


Fig. 3a

Fig. 3b

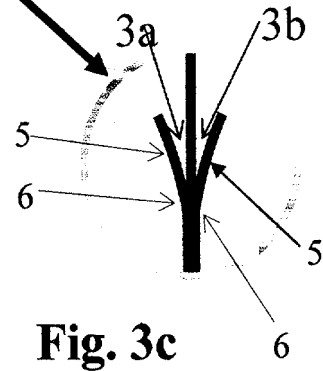


Fig. 3c

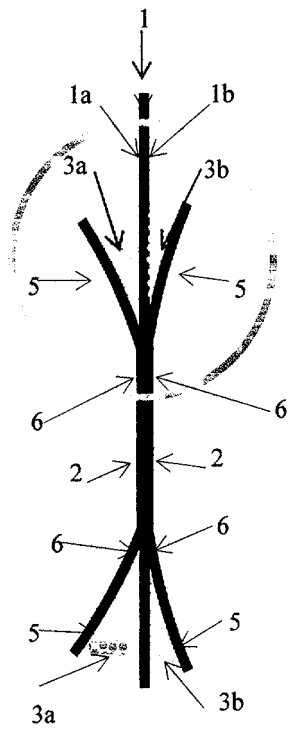


Fig. 3d

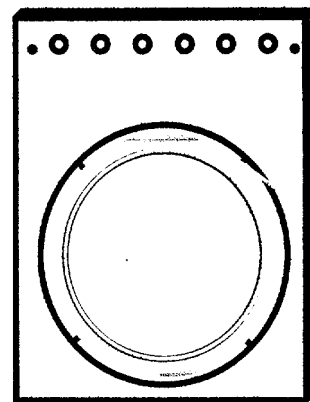


Fig. 3e

4/5

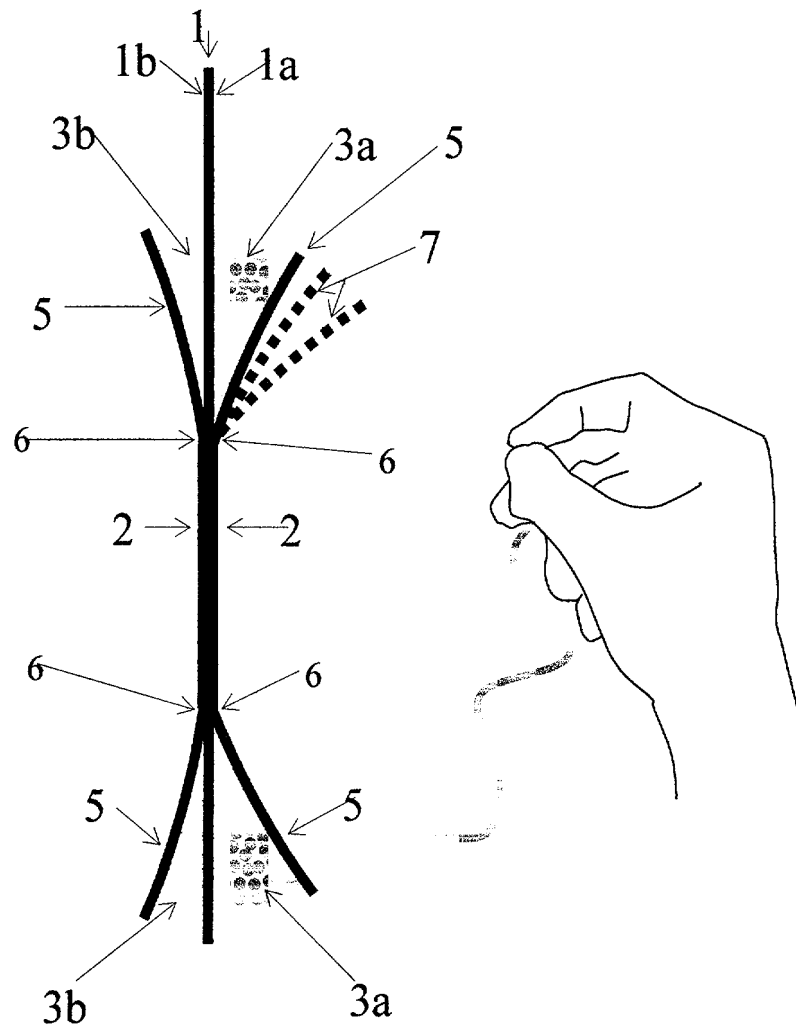


Fig. 4

5/5

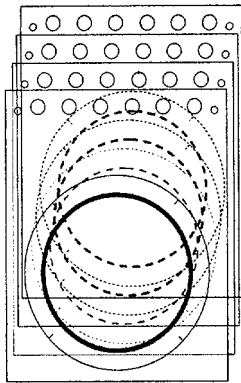


Fig. 5a

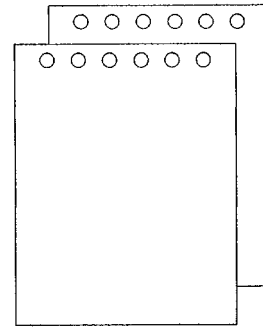


Fig. 5b

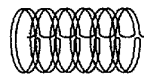


Fig. 5c

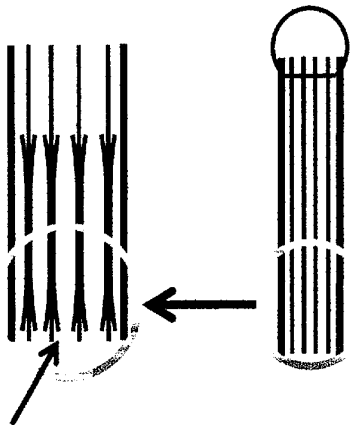


Fig. 5h

Fig. 5g

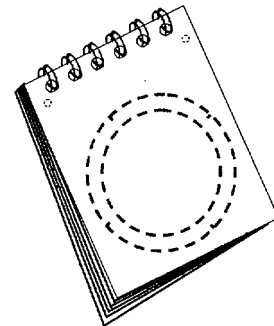


Fig. 5d

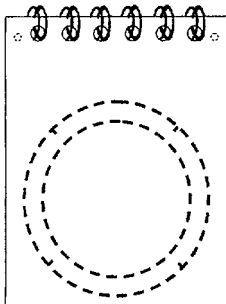


Fig. 5f

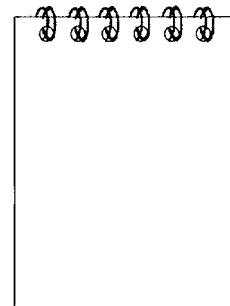


Fig. 5e